
RÉSUMÉ

1. La résilience de l'économie australienne a permis près de 30 ans de croissance ininterrompue. Au cours de la décennie écoulée, l'économie s'est adaptée à la crise financière mondiale, à une forte détérioration des termes de l'échange et à la fin de la période d'investissement massif dans le secteur des industries extractives. Elle est diversifiée, forte de marchés du travail et des produits flexibles, et elle est soutenue par des dispositions institutionnelles rigoureuses, des cadres réglementaires solides, des politiques macroéconomiques prudentes, un régime de taux de change flexible et un compte de capital libéralisé. Le PIB réel a augmenté de 1,9% en 2018/19, soit à un rythme inférieur à la hausse annuelle moyenne de 2,6% observée entre 2012/13 et 2017/18.

2. La consommation privée a ralenti ces derniers temps en raison d'une croissance timide des salaires qui reflète l'excédent de capacité actuel en termes de main-d'œuvre, ainsi que de l'inversion du mouvement d'essor du secteur immobilier depuis la mi-2017. Les autorités ont pris des mesures pour stimuler l'économie en réduisant les taux d'imposition, et en augmentant les dépenses publiques de consommation et les dépenses de recherche-développement. Dans le cadre d'une amélioration de la situation budgétaire, le budget fédéral étant passé de périodes de déficit à un léger excédent, le gouvernement a augmenté les dépenses pour les infrastructures pour les porter à 0,5% du PIB par an. La Banque de réserve d'Australie a abaissé son taux directeur à 0,75%, soit le taux le plus bas jamais enregistré, pour stimuler la croissance. L'économie a également bénéficié de la dépréciation du dollar australien par rapport à la plupart des grandes devises étrangères.

3. En dépit du déficit du compte courant enregistré depuis de nombreuses années, le déficit s'est réduit grâce à l'excédent du commerce des marchandises depuis 2016/17. En 2018, les marchés asiatiques ont absorbé plus de 84% des exportations australiennes. Les produits minéraux représentent près de 60% des exportations de marchandises. Le déficit du commerce des services a également diminué en raison d'une hausse constante des recettes au titre des voyages, du tourisme et des exportations liées aux études. Environ 62% des importations australiennes proviennent de pays asiatiques.

4. Les flux nets d'investissement étranger direct (IED) en Australie ont atteint 60 milliards d'AUD par an en moyenne pendant la période considérée. Les industries extractives représentent environ un tiers du stock d'IED existant, qui est estimé à 968 milliards en 2018. Les investisseurs de l'UE-28, des États-Unis et du Japon fournissent plus de 56% du stock d'IED. Les propositions d'investissement (au-delà de certains seuils) sont évaluées au cas par cas par la Commission d'examen de l'investissement étranger pour faire en sorte que les investissements soient conformes aux prescriptions nationales et qu'ils répondent à l'intérêt national. Les demandes sont rarement rejetées car la plupart des préoccupations liées à l'intérêt national sont traitées à l'aide de mesures d'atténuation appropriées. Les investisseurs étrangers détiennent actuellement plus de 13% des terres agricoles en Australie. Une autorisation préalable est exigée pour les participations étrangères dans l'immobilier résidentiel et les terrains commerciaux vacants. Les États australiens ont introduit des impôts fonciers et des surtaxes du droit de timbre afin de réduire la demande de logements et de terrains résidentiels australiens chez les investisseurs non résidents. L'investissement étranger dans les aéroports, l'aviation civile, le transport maritime et les télécommunications est soumis à un plafonnement de la participation.

5. L'Australie était une partie contractante originelle au GATT et est Membre fondateur de l'OMC. Sa politique commerciale est fondée sur l'idée générale selon laquelle le commerce international et l'investissement sont des éléments essentiels à l'économie, qui génèrent emploi et prospérité. Le gouvernement estime qu'il est important de maintenir une économie internationale ouverte pour prévenir le protectionnisme et de suivre des règles internationales permettant de lutter contre les pratiques commerciales déloyales et de régler les différends. L'Australie souhaite conclure des accords commerciaux qui améliorent l'accès aux marchés et les possibilités d'investissement, et qui stimulent la compétitivité de ses entreprises. Pendant la période à l'examen, d'importants nouveaux ACR – à savoir l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) – et des accords de libre-échange (ALE) avec le Japon et la Chine sont entrés en vigueur. En outre, des accords avec Hong Kong, Chine; le Pérou; et l'Indonésie, ainsi que l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER-Plus), ont été signés, mais ne sont pas encore entrés en vigueur. D'autres ALE sont en cours de négociation avec l'Union européenne, le Conseil de coopération du Golfe et l'Inde. L'Australie participe aux efforts pour conclure l'Accord de libre-échange de l'Alliance du Pacifique et le Partenariat économique régional global. Dans le cadre de l'OMC, l'Australie participe activement à l'ensemble des initiatives et des négociations.

6. Depuis son dernier examen, l'Australie a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges avec une mise en œuvre intégrale des engagements dans toutes les catégories. Elle met également en œuvre l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information qui couvre 201 produits supplémentaires, et elle a accédé à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics en 2019. L'Australie affiche un bilan solide en matière de notifications: elle a ainsi soumis près de 200 notifications à l'OMC depuis le début de 2015. Pendant la période considérée, le pays a été défendeur dans un nouveau cas de règlement des différends et plaignant dans deux nouveaux cas.

7. Presque toutes les transactions commerciales sont traitées par le biais du guichet unique du système intégré pour le fret. Depuis 2016, un programme d'opérateurs de confiance australiens (ATT) a été mis en œuvre et il compte un nombre croissant de participants. Le gouvernement a conclu des accords de reconnaissance mutuelle qui permettent aux entreprises de confiance de bénéficier d'avantages en matière de facilitation des échanges avec huit partenaires commerciaux. Les autorités estiment que les bénéfices générés par le programme ATT totaliseront 3,5 milliards d'AUD en valeur nominale sur la période 2015-2025.

8. Pour environ 5% des lignes tarifaires de la Liste de concessions et d'engagements de l'Australie visant les produits non agricoles, ni les droits d'importation, ni les autres droits et impositions ne sont consolidés. La moyenne simple des taux consolidés est de 10,7% pour les produits non agricoles, avec des taux consolidés élevés pour les matières textiles et les vêtements, et des taux consolidés beaucoup plus bas pour les produits agricoles, pour lesquels la moyenne simple est de 3,4%. La moyenne des droits NPF appliqués de l'Australie a baissé de 0,5 point de pourcentage entre 2014 et 2019, ce qui reflète la participation du pays à l'élargissement de l'ATI, ainsi que des réductions unilatérales des droits sur les matières textiles, les vêtements et les chaussures opérées en 2015. La moyenne actuelle des droits appliqués (2,5%) est inférieure pour les produits agricoles (1,4%) que pour les autres marchandises (3,7%). La structure des droits NPF est très simple puisque presque toutes les marchandises sont soumises soit à un taux nul, soit à un taux *ad valorem* de 5%. Les ALE bilatéraux conclus par l'Australie avec le Chili, la Chine, les États-Unis, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Thaïlande prévoient un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour toutes les marchandises de ces pays entrant sur le marché australien, semblable à l'accès accordé aux PMA et aux pays insulaires du Forum du Pacifique Sud en vertu des schémas de préférences unilatérales de l'Australie. D'importantes réductions tarifaires sont également accordées à d'autres partenaires préférentiels. En outre, la Loi de 1995 sur le tarif douanier élabore un système général d'avantages tarifaires complété par des ordonnances individuelles portant allègement tarifaire. L'Australie continue d'appliquer un système de contingents tarifaires NPF pour les fromages et la caillebotte.

9. Le régime australien d'imposition indirecte comprend une taxe générale sur les biens et les services (GST) de 10%, une taxe sur les automobiles de luxe, une taxe de péréquation sur les vins, et des droits d'accise sur les boissons alcooliques, le tabac et les produits du tabac, ainsi que sur les carburants et les produits pétroliers. Plusieurs modifications du régime de la GST ont été effectuées pendant la période à l'examen, notamment son élargissement aux produits et services numériques, dans le cadre d'une fourniture transfrontière à des consommateurs situés en Australie. L'application de la GST aux transactions transfrontières entre entreprises a aussi été modifiée pour faire en sorte que les fournisseurs non résidents ne se voient pas assujettis inutilement au système de GST. Les droits d'accise sont indexés et les ajustements sont normalement effectués deux fois par an. La taxe sur le tabac a été augmentée de 12,5% en septembre 2019 et une hausse supplémentaire de 12,5% devrait entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Les États et les Territoires de l'Australie recouvrent aussi plusieurs droits et taxes dont la plupart, à l'exception de ceux visant les véhicules automobiles, l'assurance, et les jeux et les paris, n'ont peu ou pas d'incidence sur le commerce.

10. Comparé aux autres pays, l'Australie utilise assez activement les mesures antidumping et compensatoires. Depuis 2014, elle a imposé 37 nouvelles mesures antidumping et en a supprimé 21. À la fin de 2018, 83 mesures antidumping étaient en vigueur, contre 23 en juin 2010. Les produits en acier représentent plus de 50% des mesures en vigueur. Six nouvelles mesures compensatoires sont entrées en vigueur pendant la période considérée, portant à 15 le nombre total de mesures en vigueur à la fin de 2018. Aucune mesure de sauvegarde n'est en vigueur et aucune enquête n'a été menée pendant la période à l'examen.

11. L'Australie interdit ou restreint l'importation et/ou l'exportation de certaines marchandises, ou impose des mesures conditionnelles qui découlent des mesures applicables à la production intérieure de marchandises identiques ou similaires, de préoccupations relatives à la santé et à la sûreté

publiques, de la protection de la collectivité, ou de la participation de l'Australie à des accords ou des arrangements internationaux visant à réglementer les échanges de certains produits. L'Australie applique également des sanctions économiques, qui sont soit prescrites par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du droit international, soit des sanctions autonomes qui lui sont propres et qui visent les transactions avec certains pays ou certaines entités. Des efforts sont actuellement en cours pour consolider et simplifier les prescriptions relatives aux exportations de produits agricoles et de denrées alimentaires, l'objectif étant la mise en place d'un nouveau régime juridique d'ici au 1^{er} avril 2020.

12. L'entrée en vigueur de la Loi sur la biosécurité (en 2015), de deux règlements d'application fondamentaux et d'un ensemble d'instruments juridiques connexes constitue une avancée majeure intervenue récemment dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires en Australie. L'analyse des risques peut être effectuée dans le cadre d'un processus réglementé prévu par la loi (analyse des risques à l'importation pour la biosécurité) pour les marchandises dans le cadre de l'examen du commerce existant et en réponse aux demandes d'importation de marchandises qui n'ont jamais été importées en Australie ou qui n'ont pas été importées antérieurement depuis un pays ou une région donnés. Comme précédemment, les importations ne sont autorisées que si les risques liés à la biosécurité sont estimés comme étant "très faibles" (ou inférieurs).

13. La Loi sur le contrôle des aliments importés a été modifiée en 2018 afin de renforcer le système de sécurité sanitaire des produits alimentaires importés, ainsi que la surveillance et la gestion des risques nouveaux et émergents liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et les interventions en cas d'incident. La Loi révisée accroît la responsabilité des importateurs en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et d'approvisionnement en produits alimentaires sûrs. Les normes alimentaires applicables sont consignées dans le Code australo-néo-zélandais des normes alimentaires. Une version révisée du Code a été introduite le 1^{er} mars 2016, principalement afin de clarifier les prescriptions relatives à l'étiquetage des produits alimentaires. Le nouveau système d'étiquetage indiquant le pays d'origine, mis en place le 1^{er} juillet 2016, est obligatoire pour les "produits alimentaires prioritaires" depuis le 1^{er} juillet 2018.

14. La préoccupation commerciale spécifique (PCS) soulevée par de nombreux Membres au sein du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC au sujet du régime de l'Australie concernant l'emballage neutre du tabac a été abordée dans ce cadre pour la dernière fois en novembre 2014. Au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, un Membre a soulevé deux nouvelles PCS en octobre 2015, mais celles-ci n'ont plus été inscrites à l'ordre du jour depuis.

15. En plus des efforts généraux pour simplifier et rationaliser le régime réglementaire, notamment pour les petites entreprises, le taux d'imposition des sociétés a été ramené de 30,0% à 27,5% pour certaines entreprises. Applicable initialement aux entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel global inférieur à 2 millions d'AUD, le taux le plus faible concerne maintenant les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 50 millions d'AUD, et des avantages fiscaux additionnels sont entrés en vigueur pour les plus petites entreprises. En outre, une aide à la production est accordée sous la forme de subventions, de prêts à des conditions libérales et d'incitations tarifaires. Selon la Commission de la productivité, environ 70% de l'aide budgétaire mesurée était destinée aux aides à la recherche-développement et aux petites entreprises en 2017/18.

16. Le gouvernement s'oriente vers le financement de projets comme forme d'aide sectorielle, notamment dans le cadre du Programme d'infrastructure du Territoire du Nord (5 milliards d'AUD), de la Stratégie d'exportation en matière de défense (3 milliards d'USD), du Régime de prêts pour les infrastructures (2 milliards d'AUD) et, plus récemment, du Mécanisme de financement de l'infrastructure australien pour le Pacifique (AIFFP) (2 milliards d'AUD) et du Fonds australien de titrisation des entreprises. Export Finance Australia joue un central rôle dans l'administration de la Stratégie d'exportation en matière de défense, qui est financée au titre du compte d'intérêt national – s'il n'est pas possible d'utiliser le compte commercial – et de l'AIFFP, dont le financement s'effectue par le biais du compte d'intérêt national. Dans les télécommunications, le gouvernement réalise d'importants investissements d'infrastructure grâce au déploiement d'un réseau d'accès aux services à large bande (société NBN Co.) pour 49 milliards d'AUD, et il s'emploie à améliorer la couverture du réseau de téléphonie mobile et la concurrence grâce au programme Mobile Black Spot.

17. L'examen Harper, une étude approfondie de la législation et de la politique relatives à la concurrence en Australie lancée en 2014, a permis de formuler 56 recommandations relatives à la

politique, aux lois et aux institutions. En réponse, le gouvernement a introduit un ensemble de textes législatifs visant à simplifier et à renforcer le régime, et permettant de mieux cibler les comportements anticoncurrentiels, tout en soutenant les initiatives favorables à la concurrence. En tant qu'entité opérationnelle, le gouvernement du Commonwealth comprend plusieurs sociétés publiques, entreprises et fonds. Les gouvernements des États et des Territoires maintiennent également un certain nombre d'entreprises qui fournissent un ensemble de services. Aucune privatisation n'a été menée au niveau du Commonwealth pendant la période considérée. Au niveau des États et des Territoires, plusieurs transactions importantes (baux d'infrastructure à long terme, par exemple) ont été finalisées.

18. À la suite de la ratification de l'accession de l'Australie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics, l'Accord est entré en vigueur pour le pays le 5 mai 2019. Les ALE conclus par l'Australie contiennent également des clauses de non-discrimination et fixent des objectifs pour éliminer le traitement préférentiel et assurer la transparence dans le cadre du processus de passation des marchés. La valeur totale des marchés publiés par le biais du système d'information du gouvernement sur les marchés publics, AusTender, a atteint 71,1 milliards d'AUD en 2017/18. Dans l'ensemble, 95% des marchés (en volume) ont été adjugés à des entreprises domiciliées en Australie, y compris des fournisseurs étrangers exerçant des activités en Australie.

19. L'Australie considère que la propriété intellectuelle (PI) fait partie intégrante de sa politique commerciale internationale et revêt une importance croissante pour l'économie; dans le même temps, elle s'efforce de réduire sa dépendance par rapport aux industries extractives et aux autres ressources naturelles au profit d'une économie fondée sur l'innovation et l'esprit d'entreprise. La législation d'application du Protocole portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC est entrée en vigueur en janvier 2017. L'Australie est partie à 18 traités sur la PI gérés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et des chapitres sur la PI sont inclus dans les nouveaux ACR/ALE. Une enquête publique sur le régime de PI australien achevée en 2016 a permis de formuler un certain nombre de recommandations concernant, entre autres, les besoins des PME dans le cadre de ce régime. Le gouvernement a formulé sa réponse législative au Parlement de façon progressive en présentant les changements projetés en deux temps. Le premier ensemble de textes a été adopté en juillet 2018 et le second été présenté au Parlement en juillet 2019.

20. L'agriculture contribue beaucoup à l'économie et représente environ 14% des exportations totales de marchandises. Le secteur bénéficie d'un soutien limité car l'Australie n'accorde pas de soutien des prix du marché. Les programmes actuels sont axés sur la gestion des risques, la préservation de l'environnement et la fourniture de services de caractère général. Les contraintes en matière de ressources, en particulier l'accès à l'eau, représentent toujours un défi majeur. Parmi les nombreuses mesures d'aide adoptées récemment face à la grave sécheresse, le Futur fonds sécheresse (doté d'un crédit initial de 3,9 milliards d'AUD) est conçu pour offrir une source de financement sûre et permanente pour les mesures liées à la sécheresse. Le gouvernement a signé un nouvel accord avec les gouvernements des États et des Territoires en décembre 2018 afin d'établir une approche conjointe pour la préparation, la réaction et la relance en cas de sécheresse au travers de mesures prises par toutes les juridictions et visant l'adoption de pratiques plus fermes en matière de gestion des risques, et une préparation et une résilience améliorées à long terme.

21. Dans le secteur énergétique, le gouvernement a publié un Livre blanc en 2015 qui met l'accent sur les mesures permettant d'intensifier la concurrence, d'élargir le choix pour les consommateurs, d'exercer une pression à la baisse sur les prix, d'utiliser l'énergie plus efficacement et d'encourager l'investissement dans l'innovation et la valorisation des ressources énergétiques. Le Plan national pour la productivité de l'énergie 2015-2030 vise une amélioration de la productivité de l'énergie de 40% d'ici à la fin de la période. Le gaz naturel représente plus de 25% de l'offre totale d'énergie primaire actuelle. Dans la perspective d'une éventuelle pénurie de l'offre d'ici à 2022, le gouvernement a adopté un mécanisme de sécurité de l'approvisionnement en gaz rendant possible l'adoption de restrictions concernant les exportations de GNL.

22. Le secteur manufacturier, qui représente près de 6% du PIB et 7,4% de l'emploi, a enregistré une baisse de compétitivité en raison du coût élevé des intrants énergétiques et d'autres intrants, et du durcissement des conditions du crédit. Toutefois, certains indicateurs révèlent que ce secteur est en expansion depuis 2016. Divers programmes gouvernementaux offrent un soutien à différents stades du développement des entreprises. Parmi les objectifs affichés figurent ceux d'orienter les entreprises vers des activités à forte valeur ajoutée et à forte croissance, de promouvoir l'innovation

et les activités manufacturières de pointe, et de développer des réseaux d'entreprises collaboratifs (plates-formes) pour les PME.

23. Les services représentent plus de 72% du PIB. Parmi les principaux secteurs de services figurent l'immobilier, la construction, la finance et l'assurance, les soins de santé et l'assistance sociale, le commerce de gros et de détail, et les services professionnels, scientifiques et techniques. Le système bancaire australien est fortement concentré puisque les quatre plus grandes banques représentent près de 80% des actifs du secteur. La rentabilité a été satisfaisante ces dernières années et les banques sont bien capitalisées. Dans l'assurance générale (autre que sur la vie), la rentabilité est plus instable, et dans l'assurance-vie elle a diminué. Pendant la période considérée, la quasi-totalité des banques australiennes ont vendu leurs compagnies d'assurance-vie à de grands spécialistes mondiaux de l'assurance, ou en ont annoncé la vente. En 2017, le gouvernement a créé une Commission royale chargée d'enquêter sur les fautes alléguées commises par des banques et d'autres entreprises de services financiers. Le rapport final de la Commission, publié en février 2019, formulait 24 recommandations concernant les établissements et les personnes, et dénonçait l'insuffisance des mesures prises par les organismes de réglementation responsables pour prévenir les comportements malhonnêtes.

24. Les politiques régissant le secteur audiovisuel comprennent un régime réglementaire qui prévoit des quotas concernant le contenu australien, ainsi que des sous-quotas concernant le contenu pour enfants, les documentaires et les films. Des incitations fiscales sont accordées pour la production de films et de programmes télévisés, et notamment la compensation pour la production, la compensation pour la réalisation de films étrangers en Australie, et la compensation pour la postproduction et les effets numériques et sonores. Les compensations fiscales accordées à l'industrie audiovisuelle ont totalisé 313 millions d'AUD en 2016/17.

25. Parmi les stratégies récentes suivies dans le secteur des transports, on peut citer le Plan d'action national en faveur des technologies de transport (2016-2019), le Plan d'action national de sécurité routière (2018-2020) et la Chaîne nationale de transport de marchandises et d'approvisionnement. Le gouvernement a également demandé à la Commission de la productivité d'évaluer l'incidence économique des réformes de la réglementation des transports, et de recommander de nouvelles réformes en faveur d'un marché national des services de transport plus intégré. Le gouvernement prévoit d'investir 100 milliards d'AUD sur dix ans dans de nouvelles infrastructures de transport modernes.

26. Le secteur du tourisme revêt une importance économique croissante et constitue une source d'emploi, particulièrement dans les régions australiennes. Tourism 2020 est un partenariat stratégique national entre le gouvernement et le secteur, qui vise à doubler les dépenses des touristes séjournant plus d'une journée dans le pays pour qu'elles atteignent entre 115 et 140 milliards d'AUD d'ici à 2020. Cette stratégie est appuyée par plusieurs offres ciblées visant à aider le secteur à atteindre cet objectif. Entre autres efforts pour attirer davantage de visiteurs étrangers, on peut citer les investissements dans de nouvelles technologies en vue de moderniser le système national de visas. Le Comité permanent Beyond Tourism 2020, dirigé par des représentants du secteur, a élaboré un rapport devant servir de base à la prochaine stratégie (Tourism 2030).